AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (8)ItemJean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 11 mai 1865

# Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 11 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation3 p. (1r, 2r, 3v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 11 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45277

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>11 mai 1865</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Lecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)</u>
Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

# **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Sur la liquidation de la communauté de biens. Godin avance des propositions de conciliation avec Esther Lemaire : lui verser 600 000 F en contractant un emprunt si elle ne veut pas accorder de délais, ou lui verser 800 000 F dont 100 000 F comptant et le reste payable en annuités de 50 000 F avec intérêt de 3 %. Godin émet l'hypothèse que ses ennemis préféreront spéculer sur un enrichissement à long terme, ou au contraire que son homme de confiance veuille tirer profit immédiatement d'un capital important. Godin signale que la cour d'Amiens a renvoyé toute l'affaire au tribunal de Vervins. Godin demande à Lecoq de Boisbaudran s'Il doit prier Oudin-Leclère de venir à Guise le jour de l'audience de conciliation.

#### **Mots-clés**

Consultation juridique, Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées

- Favre, Jules (1809-1880)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023





